

UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT EN PERCUSSIONS INDIENNES « TABLA » (H/F)

Synthèse de l'offre

Employeur :	REGION ILE DE LA REUNION Hôtel de Région Pierre-Lagourgue Avenue René-Cassin Moufia 97490Saint-Denis
Grade :	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
Référence :	O974210400267138
Date de dépôt de l'offre :	08/04/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - vacance d'emploi
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. 3-2 loi 84-53)
Temps de travail :	Complet
Durée :	20h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	16/08/2021
Date limite de candidature :	08/05/2021
Service d'affectation :	CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR)

Lieu de travail :

Lieu de travail :	CRR 97470 Saint-Benoît
--------------------------	---------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
Famille de métier :	Culture > Enseignement artistique
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

Placé sous la responsabilité du Directeur, le titulaire du poste aura pour missions de permettre l'épanouissement de la personnalité artistique des élèves ; de préparer les élèves aux examens de fin de cycle ; de participer aux actions de diffusion et de création du CRR ; de contribuer à l'offre qualitative d'enseignement artistique faite au public de La Réunion.

Profil demandé :

CAPACITÉS - APTITUDES :

- * Expérience pédagogique confirmée ;
- * Pratique artistique de haut niveau ;
- * Qualités relationnelles (parents, élèves, autres enseignants, personnel du CRR...) ;
- * Rigueur ;
- * Disponibilité et adaptabilité ;
- * Forte capacité à travailler en équipe ;
- * Devoir de réserve et discrétion professionnelle.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

- * Versant : Fonction Publique Territoriale ;
- * Cadres d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique ;
- * Recrutement par voie :
 - ◦ Statutaire (mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude) ;
 - ◦ Contractuelle (Diplôme d'État de la discipline concernée ; Articles 3-2 ou 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale).

Mission :

MISSIONS À REMPLIR :

- * Participer aux activités d'enseignement : 20h00 hebdomadaires (statut), (assurer le suivi des cours de percussions indiennes aux élèves de 1er - 2ème et 3ème cycle sur les 4 centres pédagogiques) ;
- * Préparer des cours, y compris activités de création et travail personnel : 690 h / an en moyenne ;
- * Participer à l'encadrement de l'action culturelle de l'établissement (encadrement des élèves pour la préparation des auditions, de leurs spectacles, participation aux résidences) : 35 h / an en moyenne ;
- * Assurer un travail de recherche et de suivi de l'activité musicale, chorégraphique et théâtrale: 50 h / an en moyenne ;
- * Préparer et participer aux différentes évaluations (fin de cycle, entrée et sortie au Conservatoire, diplômes...) : 60 h / an en moyenne ;
- * Participer aux concertations pédagogiques (réunions de département, réunions plénières, groupes de travail sur des projets...) : 30 h / an en moyenne ;
- * Assurer une activité de conseil et de ressources auprès des élèves, de leurs familles, du milieu associatif et professionnel (orientation, appui technique, choix de programmes et projets), par tous moyens (téléphone, rendez-vous...) : 25 h / an en moyenne ;
- * Assurer une formation individuelle : 20 h / an en moyenne.

Contact et informations complémentaires :

DÉPÔT DES CANDIDATURES : Merci de faire votre demande en ligne :

<https://demarches.cr-reunion.fr/emploi> avant le 08 mai 2021. Les candidatures internes seront examinées de manière prioritaire dans le respect des orientations réglementaires.

Téléphone collectivité :

02 62 48 70 07

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.